



Chef de file de l'action sociale, le Département coordonne une politique globale d'insertion. Il décline le Programme départemental d'insertion en associant les partenaires, notamment au travers des Pactes territoriaux pour l'insertion. L'allocataire du RSA a droit à un accompagnement pour faciliter son insertion durable dans l'emploi.

En parallèle, le Département co-construit une politique volontariste avec les acteurs des territoires pour mettre en place des approches collectives préventives. En lien avec les besoins des territoires, des usagers et des entreprises, il faudra mettre en œuvre des solutions innovantes pour connecter nos politiques d'insertion à l'économie marchande et accompagner les allocataires du RSA au plus près des besoins d'emplois locaux. La systématisation de la contractualisation des accompagnements facilitera le parcours des allocataires, réinterrogera la pertinence des dispositifs d'accompagnement, et renforcera la responsabilité de l'allocataire, acteur de sa trajectoire vers l'emploi.

Les objectifs C@P25

- Renforcer le partenariat avec la CAF en matière de gestion du RSA
- Améliorer les dynamiques de contractualisation avec les allocataires du RSA
- Favoriser l'accès à l'emploi des publics en insertion en capacité de travailler
- Renouveler le partenariat avec les structures d'insertion par l'activité économique.

L'insertion dans le Doubs c'est :

- 76,2 M€**, soit 14,1 % du budget global du Département en 2016
- 776** contrats aidés signés en 2015 voir DDET / 2016-2017
- 11 838** allocataires chiffres consolidés de mars 2017
- 1 100** personnes orientées en accompagnement global, dispositif mené conjointement avec Pôle Emploi.

“ Grâce à C@P25, le Département s'engage à vos côtés au quotidien, avec l'aide et l'entière implication de vos élus et agents départementaux. ”

Christine Bouquin
Présidente du Département du Doubs

Les élus référents

Première commission « Solidarités humaines »

Autonomie des personnes âgées et handicapées, enfance-famille, insertion, habitat-logement, développement social.

Présidente : Annick JACQUEMET
Vice-Présidente : Odile FAIVRE-PETITJEAN
Secrétaire : Sylvie LE HIR

Membres : David BARBIER - Jacqueline CUENOT-STALDER - Marie-Laure DALPHIN
Claude DALLAVALLE - Myriam LEMERCIER - Géraldine LEROY - Alain LORIGUET
Alain MARGUET - Pierre SIMON



construire, aménager, préserver
notre Département

Pour suivre l'actualité du Département,
connaître ses élus, ses projets, rendez-vous sur www.doubs.fr

Pour nous écrire ou nous rencontrer :
Département du Doubs - 7, avenue de la Gare d'Eau - 25031 Besançon Cedex

Pour nous contacter : Tél. : 03 81 25 81 25 ou connectez-vous
sur le site internet www.doubs.fr - rubrique «contacter le Département»

Des questions sur C@P25 ?, envoyez les sur cap25@doubs.fr



C@P25 Insertion



● Les missions du Département :

- Élaborer et coordonner la politique départementale d'insertion dans le cadre notamment du Plan Départemental d'Insertion (PDI)
- Gérer et piloter l'allocation RSA, orienter les allocataires et organiser leur accompagnement
- Développer des partenariats avec les structures intervenant dans le domaine de l'insertion
- Gérer et suivre les dossiers du Fonds social européen inclusion (FSE)
- Favoriser l'insertion économique des publics fragiles, notamment les allocataires du RSA

Réalisation : Département du Doubs - Direction de la communication



www.doubs.fr

Janvier 2018

Chef de file

La loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) réaffirme la place de chef de file de l'action sociale du Département qui est confirmé comme le pilote des politiques d'insertion et mène une action globale sur le territoire en y associant les différents partenaires. En raison de la charge financière que le dispositif RSA représente et de l'obligation d'une optimisation de la gestion des fonds publics, le Département applique une politique du « juste droit » veille au suivi et aux contrôles de l'attribution du RSA, tout au long du parcours de l'allocataire.

Informers les nouveaux entrants dans le RSA

Au niveau local, cette information doit limiter l'accès non fondé au RSA. Il est en effet observé des entrées dans le droit alors que d'autres dispositions pourraient être mobilisées. Il est essentiel de faire connaître le dispositif d'insertion et la gestion départementale du RSA. Ses contrôles et les amendes administratives voire des poursuites pénales en cas de non observation des règles liées au RSA permettront aux allocataires d'avoir une meilleure compréhension de cet enjeu citoyen.



Mobiliser les allocataires

Avec C@P25, les allocataires du RSA sont acteurs de leur parcours d'insertion. Cela se concrétise par : la généralisation de la signature de contrats d'engagements réciproques (CER) centrés sur l'insertion sociale ou de projets personnalisés d'accès à l'emploi (PPAE) axés sur l'insertion professionnelle avec un suivi par Pôle Emploi et l'évaluation commune et régulière de chaque parcours. Le Département veillera au respect de l'accomplissement des obligations d'insertion contenues dans ces dispositifs. Ainsi, l'approche préventive prédomine sur le seul registre de la réparation. La démarche d'accompagnement global déclinée par Pôle Emploi et le Département s'inscrit dans cette logique. Elle sera étendue.



Accompagnement global

Cette démarche menée en partenariat avec Pôle Emploi a démontré sa plus-value en deux ans de mise en œuvre : 57% de sorties positives (CDD de plus de quatre mois, CDI, CDDI et formation qualifiante). Son utilisation à l'endroit des allocataires du RSA sera élargie (et renforcée). La condition clé de la réussite de cette démarche est la perception d'une véritable opportunité dans le parcours d'insertion sociale et professionnelle par la personne accompagnée. Le nombre de ses prescripteurs (« officiels ») sera élargi aux partenaires de l'insertion et le nombre de prescription sera augmenté, avec un objectif de +10% par an. Ce dispositif ne touche pas que les allocataires du RSA mais aussi en amont les publics au chômage dont (sera activé pour) les bénéficiaires de l'allocation spécifique de solidarité (ASS).



Emploi et lutte contre l'exclusion

Une bonne connaissance des publics, de leurs problématiques et de leurs freins (santé, mobilité, garde d'enfants, non-maîtrise du français...) est nécessaire à la dynamisation des parcours. Cela permet de proposer un parcours adapté pertinent aux bénéficiaires et facilite leur adhésion. S'appuyer sur les potentialités de l'allocataire et de son environnement, les mettre en valeur ouvre de nouvelles perspectives aux parcours longs.

Un accompagnement renforcé sera mis en œuvre pour faciliter la sortie positive des personnes en situation de monoparentalité. De la même manière, une sensibilisation sera menée auprès des personnes pouvant prétendre aux droits liés à la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.



Dynamiser les parcours pour accéder à l'emploi

Le Département est partenaire des 36 SIAE (structure d'insertion par l'activité économique) du Doubs qui intègrent dans leurs équipes plus de 1 000 allocataires du RSA chaque année. Le soutien départemental en faveur des contrats aidés permet également à des publics éloignés de l'emploi d'intégrer un parcours d'insertion professionnelle.

Connexion avec le monde de l'entreprise

La réussite de cette mission d'insertion passe par la connexion entre les bénéficiaires du RSA et les acteurs locaux du développement économique. La collaboration et les liens avec les entreprises du territoire sont des atouts que C@P25 va renforcer. Le développement des clauses d'insertion dans les marchés publics du Département permettra également d'utiliser la commande publique comme levier vers l'emploi en faveur des personnes en difficulté d'insertion professionnelle.

Dans cet objectif, le Département entend mettre en place une instance de concertation départementale permettant de rapprocher l'offre et la demande d'emploi pour renforcer l'insertion économique des publics accompagnés. Cette action sera déclinée de manière opérationnelle sur les territoires grâce à la mise en place des CLACSE (Comités locaux d'action pour la cohésion sociale et l'emploi).

Clause d'insertion

Dans le cadre de l'emploi et de la lutte contre l'exclusion, le Département mobilise deux leviers juridiques au titre de l'achat public pour promouvoir l'emploi des personnes qui en sont éloignées :

- la réservation d'un volume d'heures de travail pour des salariés relevant de l'insertion professionnelle dans les marchés publics du Département. Les entreprises attributaires ont alors l'obligation de réserver une part des heures à des personnes ayant des difficultés d'accès à l'emploi. L'objectif de 30 % de marchés « avec clauses » en fin de mandat, porté par le projet C@P25, vise à un retour à l'emploi et une sortie du RSA pour les personnes fragilisées et en recherche d'insertion professionnelle. Dans le cadre des contrats territoriaux P@C C@P25, le Département sensibilisera les maîtres d'ouvrage publics à porter cette même exigence d'insertion.

- la remobilisation de salariés employés par les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) au travers de marchés « réservés » dont l'objet même est l'insertion.

